

# SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2015

**Présents** : Mmes VENTENAT. MF, GARRET. C, GENDRAUD MA, VIALTAIX. M, SIMON. L, GEAI. G, Mrs PEYRAUD. C, DEVESSIER. P, SAPIN. R, CHEFDEVILLE. D, DEMENEIX. T, ROUSSEL. C, DESGRANGES. R, FAUCHER. C.

**Secrétaire de séance** : DEMENEIX. T.

Madame le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 28 juillet 2015. Le compte rendu est approuvé et validé par l'Assemblée.

## REMBOURSEMENT GROUPAMA

Madame le Maire informe le Conseil Municipal d'un avis de remboursement émis par Groupama suite au dégât des eaux survenu au château de la Mothe. Elle propose à l'Assemblée d'accepter ce remboursement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres, décide :

- D'accepter cet avis de remboursement d'une somme de 8 961.36 €.

Madame le Maire précise à l'Assemblée qu'un remboursement différé à hauteur de 3 633.90 € pourra être accordé sur présentation de justificatifs dans les deux suivant la déclaration de sinistre.

## CREATION DE POSTE : ADJOINT TECHNIQUE 2<sup>ème</sup> CLASSE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal :

- Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Elle propose d'actualiser le tableau des emplois de la Commune comme suit pour tenir compte de l'évolution des besoins notamment l'octroi d'un congé longue maladie à un employé :

- La création d'un emploi d'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> Classe permanent, à temps complet, 35/35<sup>ème</sup>, à compter du 01/01/2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des Membres, décide :

- La création d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe permanent, à temps complet 35/35<sup>ème</sup>, à compter du 01/01/2016.
- D'accepter la modification du tableau des emplois.
- D'inscrire au budget, les crédits nécessaires.

## FDAEC 2015

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le versement de 19 410 € afférent au FDAEC 2013-2014. A la suite de la réunion cantonale du mois de juin 2015, les élus ont opté pour un versement annuel de cette subvention.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune peut bénéficier d'une subvention, au titre du FDAEC 2015, d'un montant de 8 872 € pour des travaux de voirie.

Pour cela, elle présente un devis de travaux établi par l'entreprise Eurovia.

Le financement pourrait s'établir comme suit :

VC 116 (Le Montmerle)	19 197.51 €
VC 118 (Panery)	12 276.61 €
VC 11 (Le Geoffreix)	4 311.65 €
Inter 17	7 085.93 €
Inter 18	7 085.93 €
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>49 957.62 €</b>

Le montant des travaux étant de 49 957.62 € H.T, la subvention FDAEC de 8 872 €, le solde, soit 41 085.62 € sera financé par un prélèvement sur le budget communal 2015 (2315-86).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve et autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires.

#### **VENTE BIEN DE SECTION LETRADE VILLAGE**

Madame le Maire communique au Conseil Municipal le résultat du vote des électeurs de la section « Létrade Village » du 29 août 2015, convoqués pour se prononcer sur le projet d'aliénation de la parcelle cadastrée H n° 219 au profit de Monsieur David FAURE :

- Nombre d'électeurs inscrits : 12
- Nombre de suffrages exprimés : 10 dont 10 en faveur du projet

L'accord de la majorité ayant été atteint, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres, décide :

- La vente de la parcelle H n° 219, d'une superficie de 825 m<sup>2</sup>, au profit de Monsieur David FAURE au prix de 0.08 euro le m<sup>2</sup>.
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires.

#### **VENTE BIEN DE SECTION MONTALON**

Madame le Maire communique au Conseil Municipal le résultat du vote des électeurs de la section du « Montalon » du 29 août 2015, convoqués pour se prononcer sur le projet d'aliénation de la parcelle cadastrée E n° 270 au profit de Monsieur Roland DUGAT et Mesdames Paulette et Bernadette DUGAT :

- Nombre d'électeurs inscrits : 9
- Nombre de suffrages exprimés : 9 dont 9 en faveur du projet

L'accord de la majorité ayant été atteint, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres, décide :

- La vente de la parcelle E n° 270, d'une superficie de 7a 35ca, au profit de Monsieur Roland DUGAT et Mesdames Paulette et Bernadette DUGAT au prix de 0.08 euro le m<sup>2</sup>.
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires.

### **VENTE BIEN DE SECTION POUYAL**

Madame le Maire communique au Conseil Municipal le résultat du vote des électeurs de la section du « Pouyal » du 29 août 2015, convoqués pour se prononcer sur le projet d'aliénation de la parcelle cadastrée B n° 327 au profit de Monsieur Éric GORSE :

- Nombre d'électeurs inscrits : 6
- Nombre de suffrages exprimés : 5 dont 5 en faveur du projet

L'accord de la majorité ayant été atteint, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres, décide :

- La vente de la parcelle B n° 327, d'une superficie de 359 m<sup>2</sup>, au profit de Monsieur Éric GORSE au prix de 0.08 euro le m<sup>2</sup>.
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires.

### **VENTE BIEN DE SECTION TRUFFY**

Madame le Maire communique au Conseil Municipal le résultat du vote des électeurs de la section de « Truffy » du 29 août 2015, convoqués pour se prononcer sur le projet d'aliénation d'une partie de la parcelle cadastrée D n°542 au profit de Monsieur Régis SAPIN :

- Nombre d'électeurs inscrits : 7
- Nombre de suffrages exprimés : 7 dont 7 en faveur du projet

Monsieur Régis SAPIN ne prend pas part au vote de cette délibération.

L'accord de la majorité ayant été atteint, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres, décide :

- La vente d'une partie de la parcelle cadastrée D n°542 d'une superficie de 2a 92ca au profit de Mr SAPIN Régis au prix de 0.08 euro le m<sup>2</sup>.
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires.

### **DEMANDE ACHAT DELAISSES DE CHEMINS : BROUSSE SEBASTIEN**

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une demande d'achat de délaissés de chemins de Monsieur BROUSSE Sébastien. Elle rappelle que ces achats sont soumis à enquête publique, restant à la charge du demandeur. De plus le nouveau décret n° 2015-955 du 31 juillet 2015, précise que la publication d'enquête doit être effectuée dans 2 journaux.

Après discussion, l'Assemblée décide de donner son accord pour le chemin du haut, en revanche pour le chemin du bas, la commission voirie se rendra sur place. En effet, les parcelles jouxtant celui-ci vers le sud sont en fermage et n'appartiennent pas à Monsieur BROUSSE. C'est pourquoi, il faut s'assurer de ne pas enclaver ces dernières.

La décision est reportée au prochain Conseil Municipal.

### **VENTE DELAISSE DE CHEMIN LETRADE GARE**

Madame le maire informe le Conseil Municipal de la décision de la Famille Serre-Servol, de ne plus acheter le délaissé de chemin jouxtant leur propriété à Létrade Gare.

## **EMPRUNT REMPLACEMENT CHAUDIERE ECOLE PRIMAIRE**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'il serait judicieux de réaliser un emprunt pour le remplacement de la chaudière à l'école primaire. En effet, cela permettrait de ne pas puiser dans les fonds propres de la commune et ainsi préserver la trésorerie.

De plus, actuellement les taux d'emprunt sont très attractifs. Elle propose à l'Assemblée de réaliser un emprunt dans les conditions suivantes :

- Emprunt de 30 000 € auprès du Crédit Agricole.
- Taux fixe de 1.20 % pendant 5 ans.
- Le remboursement s'effectuera trimestriellement, à échéances constantes, d'un montant de 1 547.70 € de février 2016 à novembre 2020.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition et autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

## **REFORME TERRITORIALE : REFUS DE LA NOUVELLE CARTE DES INTERCOMMUNALITES**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la réforme des collectivités territoriales ainsi que la délibération 2015/67 du 25 juin 2015, par laquelle les Membres du Conseil Municipal avaient décidé :

- De demander l'intégration de la Commune de MERINCHAL à la future Communauté de Communes AUZANCES-BELLEGARDE, souhait également émis par la Communauté de Communes du Haut Pays Marchois.
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des Membres décide de :
  - Réitérer cette demande.
  - Refuser le rattachement de la Commune de MERINCHAL à la future Communauté de Communes Creuse Grand Sud comme proposé lors de la présentation du nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (CDCI du 14 septembre 2014).

Voici ci-dessous le calendrier de la mise en place du nouveau schéma départemental de coopération intercommunal défini dans la circulaire du 14 septembre 2015 :

- Du 3 au 11 septembre 2015 : rencontre informelle avec les élus.
- 14 septembre 2015 : installation de la CDCI
- 12 octobre 2015 : 2<sup>nd</sup> réunion de la CDCI- remontée des propositions des élus.
- 15 octobre 2015 : envoi des projets dans les communes pour se prononcer dans un délai de 2 mois, soit le 15 décembre 2015.
- 30 mars 2016 : arrêté préfectoral portant schéma départemental.
- 15 juin 2016 : Elaboration par le Préfet de l'arrêté de projet de périmètre pour chaque EPCI/FP et syndicats.
- Consultation des conseils municipaux – EPCI – syndicats mixtes : délai 75 jours.
- 15 décembre 2016 : fixation de la composition des organes délibérants par les conseils municipaux.
- 1<sup>er</sup> janvier 2017 : adoption des arrêtés définitifs de périmètre avant le 31 décembre 2016.

Une réunion sera prochainement organisée, essentiellement sur le SDCI avec les simulations sur la fiscalité. Ces éléments seront décisifs dans la prise de décision.

### **COMPTE-RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2015**

Lors du dernier Conseil Communautaire, l'association de l'Office de Tourisme a sollicitée la comcom pour l'attribution d'une subvention de 5 000 €. Etant donné que la convention n'a pas été renouvelée au 1<sup>er</sup> janvier 2015 et que la comcom n'a plus la compétence « Tourisme », la subvention ne peut être versée puisque illégale. En revanche une subvention peut être demandée par une association sans conventionnement. Mr le Maire de Crocq a proposé d'octroyer 500 € et demandé 1 vote à bulletin secret dont le résultat a été le suivant : 17 contre – 4 pour et 1 blanc.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la réussite de l'accueil touristique. En effet, la commune totalise environ 8 000 € de recettes à ce jour, entre les locations de gîtes et le camping municipal, contre 2 400 € en 2014.

### **LIGNE DE TRANSPORT MONTLUÇON-USSEL**

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier JG/LB n° 15 adressé par le Conseil Départemental, aux Communes desservies par la ligne routière régionale n° 12, Montluçon-Ussel.

L'ensemble du Conseil Municipal déplore le manque de concertation sur le changement des conditions de transport, s'étonne de la rapidité de cette mise en place et s'interroge sur :

- Les moyens envisagés pour informer les usagers potentiels (aucune information aux panneaux d'affichage des points d'arrêt – 6 jours avant la mise en place).
- La validation par la SNCF de ces changements.
- La suppression des arrêts existants de Giat et Saint-Avit (aucune information des communes concernées).
- La mise en ligne des informations nécessaires aux transports à la demande sur le site SNCF Réservation.
- L'impact tarifaire éventuel de cette modification.
- La pérennité de cette offre au-delà du 12 décembre 2015.

Le Conseil Municipal souhaite rappeler que ce service de transport routier, mis en place par le Conseil Départemental, doit remplacer dans son tracé la desserte ferroviaire Montluçon-Ussel suspendue depuis 2008. Les élus sont soucieux du maintien de cette offre de transport dans son intégralité.

### **RETROJECTION**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal un devis pour l'achat d'un rétroprojecteur et d'un écran sur trépied. Elle propose au Conseil Municipal de valider la proposition pour la somme de 640.80 € TTC.

L'Assemblée approuve cette proposition et valide le devis.

### **SITE INTERNET**

Monsieur Roland DESGRANGES présente au Conseil Municipal la maquette du site internet.

Il rappelle que le concepteur du site internet ne mets en ligne que les 10 premières pages et que les suivantes seront à notre charge. De plus, il souligne qu'il sera nécessaire d'obtenir les autorisations des différentes personnes apparaissant sur le site pour le « droit à l'image ».

Il propose de réaliser une réunion avec la commission communication mercredi 23 septembre pour continuer la rédaction des différents onglets.

### **BULLETIN MUNICIPAL**

Monsieur Christian PEYRAUD, informe le Conseil Municipal du travail réalisé sur le bulletin municipal 2015. Celui-ci est en cours de finalisation et sera prêt la semaine prochaine. Des devis ont été demandés auprès de deux imprimeries.

### **COMMISSIONS**

#### Voirie :

Monsieur Patrice DEVESSIER informe le Conseil Municipal de la réunion de la commission voirie du 02 août 2015. Lors de cette réunion, les points suivants ont été abordés :

- La commission s'est rendue devant chez Mme AYMARD, rue de la Croix Marchon pour une reprise du chemin devant chez elle. Un goudronnage pourrait être réalisé sur le programme de voirie 2016 mais il faudrait avant tout que Mrs AYMARD effectue la pose d'une grille devant l'entrée au ras du mur.
- Puis sur la route entre Chard et Villelume, Mme BRUNET a sollicité la Commune pour reboucher des trous dans le chemin qu'elle empreinte. Les travaux ont été réalisés par les employés communaux.
- Ensuite, la commission s'est rendue sur le village du Pouyal afin d'étudier la demande d'achat d'une partie du domaine public par Monsieur GUILLEC. Aucune objection n'a été émise.
- Une demande de Monsieur SIMONET sur le chemin de Villelume a été faite pour boucher les trous. Les employés communaux ont effectué ce travail.
- La commission a également constaté le bon état du pont SNCF de Villelume, recensé dans les ouvrages d'art contrairement à celui de la Bessaude qui nécessite une reprise.
- Une visite a été effectuée à l'école maternelle afin de voir les travaux réalisés par l'entreprise Eurovia.
- Le mur du Château est très abîmé au niveau de la couverture mais également du pilier jouxtant le portail.
- Un rapiéçage a été réalisé sur le chemin de l'étang du Mondayraud.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du travail exceptionnel effectué par l'entreprise SOUCHAL, pour remettre en état le portail du Château et souligne qu'aucune pièce n'a été changée.

Madame le Maire souhaite qu'un rendez-vous soit prochainement programmé avec le cabinet BTM dans la cadre de la réalisation du parking des Petites Unités de Vie.

Monsieur JEANNOT, habitant du Montaurat, a demandé la pose de tout venant devant sa sortie de grange. Les employés communaux réaliseront ce travail.

Monsieur Régis SAPIN demande à ce que les haies au niveau des carrefours soient taillées lors des fauchages de printemps et d'automne.

#### Commission Assainissement :

Monsieur Daniel CHEFDEVILLE informe le Conseil Municipal de la réunion finale de présentation du rapport du diagnostic assainissement collectif qui se tiendra le 05 octobre à 14h00 en Mairie.

#### Commission des bâtiments :

Monsieur Daniel CHEFDEVILLE souhaite réunir la commission notamment en vue de la prévision de travaux du logement rue des Ecoles. La réunion se fera le vendredi 25 septembre à 17h45.

Monsieur Daniel CHEFDEVILLE informe l'Assemblée qu'une nouvelle plaque du monument aux morts sera réalisée suite au dommage de l'ancienne. Un devis devrait prochainement être envoyé par l'entreprise MOURIER.

#### Aménagement Bourg :

Madame le Maire souhaite qu'une réflexion soit menée sur le remplacement des prunus situés au bord de l'étang du Bourg. En effet, ces deniers sont malades et devront être abattus.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### Cimetière :

Madame le Maire explique au Conseil Municipal les difficultés rencontrées concernant l'entretien du cimetière. En effet, de nombreuses concessions sont laissées à l'abandon et ne sont plus entretenues. Elle informe l'Assemblée qu'une procédure de reprise de concessions sera prochainement mise en place.

#### Ecole :

Madame le Maire propose de choisir une vitrine d'information qui sera disposée sur le pignon de l'école primaire (salle de classe Sophie). Après discussion, il est décidé d'acheter une vitrine avec un RAL similaire à celui des portes (couleur bordeaux) pouvant contenir 6 feuilles A4, pour la somme de 223.31 € TTC.

Madame Marina VIALTAIX informe le Conseil Municipal d'une demande émise par un parent d'élève qui souhaiterait que le passage piéton situé devant l'école soit repeint. Madame le Maire explique que celui-ci sera repris en même temps que la réalisation du parking des Petites Unités de Vie.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des difficultés rencontrées pour la mise en place des transports scolaires sur les communes non sectorisées. Madame le Maire explique que les services des transports ont orienté des familles vers d'autres écoles alors que Madame la Présidente du Conseil Départemental n'avait pas encore donné son avis sur les demandes de dérogations en cours.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de prochaines réunions de travail de l'AMF sur les cartes scolaires. Elle souhaite que la commune soit associée à ces réunions.

#### Petits travaux :

Monsieur Patrice DEVESSIER demande s'il serait possible de refaire le marquage sur la route du Montel de Gelat, notamment les « cédez le passage ». Les employés communaux pourraient réaliser ce travail.

Monsieur Thomas DEMENEIX demande s'il serait possible de tailler l'entrée du Bourg, près de l'entreprise Vitanutrition. En effet, la visibilité n'est pas très bonne. Les employés communaux pourraient se charger de cette tâche.

Urbanisme :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'envoi du dossier d'Agenda d'Accessibilité Programmé aux services de l'urbanisme.

Madame le Maire informe l'Assemblée de la prise en charge par la mairie de la rédaction des certificats d'urbanisme informatifs. En effet, les services de l'état n'instruiront plus ces documents, qui sont en nombre important sur notre commune.

Employés communaux :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la rédaction de nouvelles fiches de poste de 3 employés communaux : Olivier, Fabien et Margaux.

Eau :

Madame le Maire informe l'Assemblée d'un problème rencontré lors d'analyses d'eau effectuées au mois d'août, rue de la Ganne. En effet, une forte concentration de coliformes totaux a été détectée. Une seconde analyse a été demandée par l'ARS après traitement. L'analyse confirme un retour à la normale.

AMF :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal d'une journée d'action menée par l'AMF pour soutenir et défendre les communes face aux baisses de dotations...Un rassemblement est prévu ce samedi 19 septembre à 9h30 à Chénérailles. De plus, une pétition est mise à disposition au secrétariat de Mairie, qui sera envoyée par la suite à l'AMF.

Communes Jumelées :

Madame le Maire informe les Membres de droit du Comité de Jumelage d'une réunion d'information le samedi 26 septembre à Tulle.

Elections régionales :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des dates des élections régionales. Elles se dérouleront le dimanche 6 décembre et le dimanche 13 décembre, posant ainsi le problème des salles puisque sont organisés à cette période, le téléthon puis le marché de Noël.

Une dérogation sera demandée auprès des services de préfecture afin de déplacer le bureau de vote et laissé ainsi l'ancienne cantine disponible. Le lieu sera définitivement défini lors du prochain conseil municipal.

**La séance est levée à 0h15**